



Conseil de sécurité

Soixante-seizième année

8791^e séance

Mercredi le 9 juin 2021, à 10 heures

New York

Provisoire

<i>Président :</i>	M. Auväärt	(Estonie)
<i>Membres :</i>	Chine	M. Dai Bing
	États-Unis d'Amérique	M. DeLaurentis
	Fédération de Russie	M. Kuzmin
	France	M ^{me} Dime Labille
	Inde	M. Raguttahalli
	Irlande	M ^{me} Byrne Nason
	Kenya	M ^{me} Nyakoe
	Mexique	M. de la Fuente Ramírez
	Niger	M. Aougi
	Norvège	M ^{me} Heimerback
	Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord	M. Woodroffe
	Saint-Vincent-et-les Grenadines	M. Bynoe
	Tunisie	M. Cherif
	Viet Nam	M. Dang

Ordre du jour

Rapports du Secrétaire général sur le Soudan et le Soudan du Sud

Ce procès-verbal contient le texte des déclarations prononcées en français et la traduction des autres déclarations. Le texte définitif sera publié dans les *Documents officiels du Conseil de sécurité*. Les rectifications éventuelles ne doivent porter que sur le texte original des interventions. Elles doivent être indiquées sur un exemplaire du procès-verbal, porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées au Chef du Service de rédaction des procès-verbaux de séance, bureau U-0506 (verbatimrecords@un.org). Les procès-verbaux rectifiés seront publiés sur le Système de diffusion électronique des documents de l'Organisation des Nations Unies (<http://documents.un.org>)



La séance est ouverte à 10 heures.

Adoption de l'ordre du jour

L'ordre du jour est adopté.

Rapports du Secrétaire général sur le Soudan et le Soudan du Sud

Le Président (*parle en anglais*) : Conformément à l'article 37 du règlement intérieur provisoire du Conseil, j'invite le représentant du Soudan à participer à la présente séance.

Conformément à l'article 39 du règlement intérieur provisoire du Conseil, j'invite Mme Fatou Bensouda, Procureure de la Cour pénale internationale, à participer à la présente séance.

Le Conseil de sécurité va maintenant aborder l'examen de la question inscrite à son ordre du jour.

Je donne la parole à la Procureure Bensouda.

M^{me} Bensouda (*parle en anglais*) : D'emblée, je voudrais féliciter l'Estonie de son accession à la présidence du Conseil de sécurité pour le mois de juin. Je vous souhaite, Monsieur le Président, plein succès dans la conduite des travaux essentiels de cet organe.

Cet exposé sera mon dernier devant le Conseil en ma qualité de Procureure de la Cour pénale internationale (CPI). Cela a été un honneur et un privilège de servir à ce titre et de travailler avec le Conseil de sécurité durant toutes ces années. En dépit des difficultés, nous avons avancé ensemble dans l'accomplissement de nos mandats respectifs, qui concourent au même objectif, mais sont indépendants, à savoir l'application du principe de responsabilité pour les atrocités criminelles et la quête de la paix et de la sécurité.

La situation au Darfour montre clairement l'idée que les auteurs du système du Statut de Rome se faisaient de la coopération entre la CPI et le Conseil de sécurité pour atteindre le double objectif de la justice et de la paix. Lorsque le Conseil a renvoyé la situation du Darfour à la CPI, en mars 2005, cela a donné de l'espoir aux victimes d'atrocités criminelles au Darfour en envoyant un message clair : la justice n'était pas seulement importante en soi, mais elle avait également un effet multiplicateur pour parvenir à une paix pérenne au Darfour.

Au cours des années qui ont suivi la saisine de la Cour, cet espoir a connu des hauts et des bas, mais la population du Darfour n'a jamais baissé les bras. Je me rappelle le nombre incalculable de fois où j'ai sollicité

l'aide du Conseil pour mener des enquêtes au Darfour. Je me rappelle le nombre de fois où j'ai plaidé auprès de l'Assemblée des États parties pour qu'elle alloue des ressources suffisantes afin d'enquêter efficacement sur la situation au Darfour. Je me rappelle le nombre de fois où le Bureau et moi-même avons été tournés en ridicule, qualifiés de partiaux et accusés de cibler dans nos enquêtes des personnes particulières.

Nombreux sont ceux qui nous ont dit que nous devons cesser de nous cogner métaphoriquement la tête contre les murs, que nous devons oublier le Darfour et passer à autre chose. De fait, alors que je présente ce dernier exposé sur le Darfour, je me souviens des appels à un retrait de masse émanant de certains, et des menaces qui pesaient sur l'existence même de la seule institution qui promettait de l'espoir aux victimes du Darfour comme à tant d'autres.

Pourtant, avec l'appui de nombreux membres du Conseil et de la société civile, nous sommes restés fermes et résolus et nous nous sommes accrochés à notre conviction selon laquelle nos actions et nos décisions au Darfour, et partout ailleurs, n'étaient guidées que par le droit, les faits et la recherche de la vérité et de la justice dans le strict respect des principes cardinaux d'indépendance, d'impartialité et d'équité. Nous avons trouvé de la force dans la détresse des victimes et du courage dans la vérité de nos convictions et la justesse de notre cause.

À travers tout cela, les victimes du Darfour n'ont jamais perdu espoir. Elles se sont tenues aux côtés du Bureau et nous ont poussés à aller de l'avant, nous fournissant des preuves essentielles alors même que nous enquêtons sur le Darfour sans pouvoir nous y rendre. Elles se sont ralliées à nous pendant nos exposés, suivant de près ce que nous disions et s'accrochant à chaque mot qui leur donnait une lueur d'espoir qu'elles pourraient elles aussi bénéficier un jour de l'étreinte protectrice de la loi et de la justice dûment rendue pour les torts qu'elles avaient subis.

Aujourd'hui, alors que je fais mes adieux au Conseil de sécurité, je rends hommage aux femmes, aux hommes, aux enfants et à toutes les victimes du Darfour pour leur courage, leur patience, leur résilience, leur persévérance et leur foi inébranlable dans le cours de la justice. Je leur adresse mes plus sincères remerciements pour l'appui qu'elles m'ont apporté, même en situation de grande adversité. Aujourd'hui, à cette séance, je suis solidaire avec eux.

L'évolution de la situation au Soudan démontre amplement que la justice a le bras long et qu'elle est patiente ; que la justice peut être retardée par ceux qui s'y opposent, mais qu'elle est plus endurante que la politique de quelques-uns dont le but est de protéger les coupables. La justice et la voix du peuple et des victimes ont fini par l'emporter.

Ma visite historique au Darfour la semaine dernière m'a encore plus ouvert les yeux sur la réalité de ce pour quoi nous et les habitants du Darfour nous battons depuis des années. En effet, cette visite m'a rappelé avec force la raison d'être de cette institution, la CPI, que j'ai eu le privilège de servir avec honneur, dévouement et intégrité pendant près de deux décennies. Voir ces innombrables femmes, hommes et enfants qui faisaient la queue dans les rues poussiéreuses sous un soleil de plomb pour m'accueillir, moi et ma délégation, réclamant la justice et la remise des personnes inculpées par la CPI, a été l'une des expériences les plus émouvantes de ma vie et une véritable leçon d'humilité. Les images de cette visite resteront gravées à jamais dans ma mémoire. Pour celles et ceux qui ont vu ces images, j'espère qu'elles leur ont rappelé avec force que nous devons continuer de nous efforcer à rendre justice aux victimes et à rechercher une paix durable pour le peuple du Darfour.

J'ai été encore plus frappée par la réalité qu'ont connue les victimes du Darfour lorsque j'ai parlé avec elles, ainsi qu'avec les dirigeants des personnes déplacées et les responsables locaux et que j'ai écouté les récits déchirants des victimes sur les brutalités qu'elles ont endurées et les conditions inhumaines dans lesquelles elles continuent de vivre. Cette toute première visite de la CPI au Darfour, plus de 15 ans après que le Conseil eut saisi mon Bureau de la situation au Darfour, a ravivé l'espoir qu'avait suscité la résolution 1593 (2005). Nous ne pouvons pas permettre que cette flamme renaissante soit de nouveau étouffée par notre inaction ou par des mesures timides et inefficaces.

Les petites choses de la vie, celles qui, pour nous, vont de soi, voilà ce à quoi les victimes du Darfour continuent d'aspirer : la paix et la sécurité, la nourriture, l'eau, la santé, l'éducation de leurs enfants et le retour dans leurs foyers. Elles veulent la fin des violences meurtrières ; elles veulent le désarmement des milices et l'indemnisation de leurs longues années de souffrances. Le retrait de l'Opération hybride Union africaine-Nations Unies au Darfour semble avoir créé un vide qui n'a toujours pas été comblé.

Pour remédier à ces problèmes, il va falloir non seulement rétablir la confiance entre les autorités gouvernementales à tous les échelons et la population darfourienne, mais aussi régler les causes profondes des problèmes auxquels la région est en proie depuis des années, et obtenir l'appui de la communauté internationale.

Les victimes du Darfour continuent de placer tous leurs espoirs en nous. Nous devons entendre l'appel qu'elles lancent haut et fort pour que les personnes recherchées par la CPI soient remises à la Cour et fassent l'objet de procédures judiciaires indépendantes, impartiales et équitables qui respectent tous leurs droits, alors même que les auteurs présumés ont eux-mêmes, pendant des années, spolié la population du Darfour de ses droits.

Il me plaît d'annoncer que la CPI et le Gouvernement soudanais ont ouvert un nouveau chapitre dans leurs relations. À l'hostilité et au manque de coopération du passé se sont substitués un dialogue constructif et un bel esprit de coopération. Suite à la conclusion, le 14 février, d'un mémorandum d'accord entre mon bureau et le Gouvernement soudanais, mon équipe d'enquêteurs a mené des investigations au Soudan et a entamé les préparatifs d'une visite prochaine au Darfour. Elle a ouvert un dialogue constructif avec les ministères compétents, ainsi qu'avec le Bureau du Procureur général.

Ma visite récente au Darfour n'aurait pas été possible sans l'aide et la coopération des autorités soudanaises, notamment de divers ministères et de gouverneurs locaux. Je leur suis reconnaissante d'avoir appuyé ma délégation et moi-même, et d'avoir facilité efficacement ma visite.

Par ailleurs, je ne saurais manquer de saluer l'appui logistique et opérationnel opportun et efficace que m'ont apporté les Nations Unies par le truchement de divers organismes et entités. Cet appui a été crucial à la réussite de la mission. Sans ce soutien indispensable, ni moi ni ma délégation n'aurions pu nous rendre dans différentes régions du Darfour pour nouer des contacts directs avec des victimes. Je suis convaincue que les autorités, de même que les Nations Unies et leurs entités, continueront d'offrir la même coopération et le même soutien d'excellente qualité à mon successeur, tandis que le Bureau étend ses enquêtes sur le terrain au Darfour.

Tout en nous félicitant de cette nouvelle ère au Soudan, nous n'oublions pas que la route qu'il reste à parcourir est encore longue et semée d'embûches. Nous sommes tous conscients que la transition au Soudan en est encore à ses débuts et qu'il faut en prendre soin pour qu'elle parvienne à maturité. Il ne faut donc pas nous laisser aller à un sentiment illusoire de sécurité. Aujourd'hui, la paix et la justice continuent d'échapper aux Darfouriens. Ils souffrent toujours dans des camps de déplacés et, dans leur intérêt, l'établissement des responsabilités reste crucial pour une paix durable dans la région du Darfour.

Le message clair et cohérent que m'ont transmis les victimes darfouriennes à El-Fasher, à Nyala et à Zalingei, est que les quatre mandats d'arrêt restants doivent être exécutés et que les suspects doivent être remis à la CPI. J'ai relayé et appuyé ce message dans mes échanges avec les responsables du Gouvernement soudanais à tous les échelons, notamment le Président du Conseil souverain et le Premier Ministre, ainsi que d'autres membres du Conseil souverain, au cours de ma visite.

En particulier, j'ai souligné qu'il fallait d'urgence et en priorité procéder au transfèrement de M. Harun à la CPI. À cet égard, j'ai rappelé que M. Ali Muhammad Ali Abd-Al-Rahman, également connu sous le nom d'Ali Kushayb, et M. Ahmad Muhammad Harun ont été conjointement inculpés de plusieurs des mêmes crimes au regard des incidents sous-jacents, et que leurs affaires avaient été disjointes parce que M. Abd-Al-Rahman s'était volontairement rendu à la CPI. Bien que l'audience de confirmation des charges concernant M. Abd-Al-Rahman ait eu lieu du 24 au 26 mai, il serait encore possible que les deux affaires fassent l'objet d'une nouvelle jonction en première instance si M. Harun était remis maintenant à la CPI. En plus d'assurer l'efficacité des procédures et l'économie judiciaire, le fait de joindre de nouveau les deux affaires en première instance éviterait d'avoir à appeler les témoins à témoigner par deux fois devant la Cour au risque de réactiver leur traumatisme.

En vertu de la résolution 1593 (2005), le Soudan est soumis à l'obligation juridique de remettre les suspects. L'Accord de Djouba pour la paix au Soudan établit également que tous les suspects doivent comparaître devant la CPI et que le Soudan doit pleinement coopérer avec la CPI dans le cadre de son enquête et des poursuites engagées à l'encontre de ces suspects. Le Soudan doit démontrer de manière tangible

que le nouveau Soudan est désormais un membre à part entière de la communauté internationale, qui a rejoint la lutte contre l'impunité et est pleinement acquis à la cause de la justice et de l'état de droit.

La quasi-totalité des suspects sont sous la garde du Gouvernement soudanais et il n'existe aucun obstacle juridique à leur remise à la CPI. En particulier, des rapports et d'autres informations crédibles indiquent que M. Harun a exprimé le souhait d'être transféré à la CPI. J'appelle le Conseil à œuvrer pour que le Soudan honore immédiatement le souhait de M. Harun et facilite sans délai son transfèrement à la CPI.

M. Abdallah Banda Abakaer Nourain, quant à lui, est toujours recherché par la Cour et demeure introuvable pour le moment. Je l'engage à se rendre immédiatement à la Cour.

En outre, le Soudan est tenu de coopérer pleinement avec les enquêtes du Bureau, notamment en permettant un accès sans entrave à son territoire et aux dossiers, informations et éléments pertinents, ainsi qu'en assurant la protection des témoins.

Par ailleurs, il pourrait être utile au Conseil de savoir que mes réunions avec les *walis*, ou gouverneurs, des trois États dans lesquels je me suis rendue ont été très productives. Les autorités ont décrit les conséquences qu'ont le conflit au Darfour sur les communautés, ainsi que la fragilité du tissu social, en prenant acte des souffrances que continuent de subir leurs populations et en reconnaissant l'importance de la justice et de l'établissement des responsabilités. Ils se sont tous engagés à coopérer et à appuyer le Bureau, ainsi que la Cour, dans la quête de la justice pour le peuple darfourien. Les communautés touchées ont été invitées à faire confiance aux enquêteurs qui se rendront prochainement au Darfour, à communiquer sans réserve avec eux et à signaler tout incident de menace ou d'intimidation.

La visite au Darfour a également fourni une occasion unique de ménager les attentes des victimes et d'expliquer ce dont la CPI est capable, ce qu'elle fait, et ce qu'elle ne peut pas faire. Il reste encore du travail à faire à cet égard et le Bureau se coordonnera avec le service du Greffe chargé de la sensibilisation afin d'élaborer des stratégies sur la meilleure façon de nouer le dialogue avec les communautés concernées et d'expliquer le travail de la Cour.

Je voudrais souligner certains faits nouveaux importants concernant la situation au Darfour.

Il y a un an jour pour jour, M. Abd-Al-Rahman, également connu sous le nom d'Ali Kushayb, a été remis à la Cour – qui plus est, en pleine pandémie mondiale. À l'occasion de cette date anniversaire, la reddition de M. Abd-Al-Rahman nous rappelle encore que le Bureau ne se laissera pas détourner de sa mission de traduire en justice les auteurs présumés d'atrocités.

Entre le 24 et le 26 mai, la Chambre préliminaire II a convoqué l'audience de confirmation des charges concernant M. Abd-Al-Rahman. Durant l'audience, le Bureau a présenté des éléments de preuve afin de démontrer qu'il existe des motifs substantiels de penser que M. Abd-Al-Rahman est responsable des 31 chefs d'accusation retenus contre lui en relation avec des crimes qui auraient été commis à Kodoum, à Bindisi, à Moukjar, à Deleïq, et dans les régions avoisinantes, entre août 2003 et mars 2004.

Sachant que nous travaillions sur cette situation depuis 2005, il a été gratifiant pour moi-même, mon équipe, et surtout les victimes au Darfour, de voir enfin un des individus soupçonnés d'avoir commis des crimes au Darfour répondre de ses crimes présumés sur le banc des accusés. Je remercie l'équipe du Darfour d'y être parvenue en dépit des ressources très limitées et des restrictions liées à la pandémie de maladie à coronavirus (COVID-19).

Il convient malheureusement de noter que les conditions de sécurité restent instables dans certaines parties du Darfour, comme l'ont confirmé les familles de victimes que j'ai rencontrées durant ma visite au Darfour. Les combats tribaux et les affrontements armés entre les forces gouvernementales et les groupes armés rebelles continuent de provoquer des déplacements à grande échelle et de faire des victimes.

Je suis particulièrement consternée par les informations faisant état d'une augmentation du nombre d'actes de violence sexuelle et fondée sur le genre visant les femmes et les filles, en particulier parmi les déplacées. Nous devons tous dénoncer ces actes odieux et rappeler aux autorités soudanaises compétentes que c'est à elles qu'il incombe au premier chef d'enquêter et de poursuivre les auteurs de tels actes. La justice et l'établissement des responsabilités au Soudan, y compris au Darfour, ne peuvent être réalisés sans maintenir la sécurité et la stabilité pour les communautés vulnérables. La violence contre les personnes déplacées – en particulier les femmes, les filles et les enfants – doit s'arrêter. J'appelle les membres du Conseil et les autres partenaires régionaux à continuer de faire tout ce qui est en leur pouvoir pour aider le Soudan à rompre ce cycle troublant de violence.

Au cours des derniers mois, alors que le Bureau intensifiait ses efforts pour collaborer de manière constructive avec le Gouvernement soudanais, nous avons reçu de la part de nombreux pays européens, dont certains sont présents au Conseil aujourd'hui, par l'intermédiaire de leurs ambassades à Khartoum, un soutien précieux, que nous avons mis à contribution. Nous les remercions sincèrement de leur aide. Les États parties et non parties au sein et en dehors du Conseil ont également joué un rôle essentiel en fournissant une aide et en contribuant à nos efforts visant à établir des relations avec le Soudan. Nous leur sommes reconnaissants de leur aide, et j'espère qu'elle continuera d'être fournie au Bureau et à mon successeur.

Les succès obtenus à ce jour n'auraient pas été possibles sans le concours de nos partenaires de la société civile, avec qui nous avons collaboré au fil des ans. Le Bureau les remercie de leur appui.

À titre personnel, au nom de l'équipe du Darfour et au nom du reste du Bureau que j'ai eu le privilège de diriger pendant neuf ans, je remercie toutes celles et tous ceux qui ont contribué aux travaux de la CPI. Je suis honorée d'avoir pu m'adresser au Conseil au cours des neuf dernières années en ma qualité de Procureure.

L'heure est venue pour moi de passer le relais à mon successeur, M. Karim Khan, sous la direction compétente duquel je suis certaine que l'équipe et le Bureau continueront de promouvoir progressivement la cause de la justice pour les victimes au Darfour et au-delà. L'appui du Conseil à M. Khan et au Bureau restera essentiel pour garantir l'efficacité de la Cour alors que M. Khan devra gérer le mandat difficile du Statut de Rome durant cette période éprouvante de la COVID-19 et le fossé toujours grandissant entre les ressources existantes et la charge de travail disproportionnée du Bureau.

Je termine mon dernier exposé au Conseil de sécurité en rendant une nouvelle fois hommage à l'intérêt supérieur des victimes au Darfour – j'en ai rencontré un grand nombre au cours de la semaine écoulée – qui ont continué de faire confiance au Bureau alors qu'il réalisait enfin une avancée minime mais importante vers l'instauration de la justice pour les crimes commis contre elles. Le renvoi de la situation au Darfour au Bureau en 2005, le premier de cette nature, a constitué une avancée historique dans la lutte contre l'impunité des auteurs d'atrocités.

Au moment de ce renvoi, le Conseil a souligné la nécessité pour la communauté internationale de promouvoir l'apaisement et la réconciliation en encourageant la création d'institutions et de commissions auxquelles participeraient tous les secteurs de la société soudanaise afin d'apporter un complément aux procédures judiciaires. L'appui de tous les États Membres de l'ONU au rétablissement et au maintien d'une paix durable au Soudan en promouvant l'état de droit et en protégeant les droits de l'homme est aussi important aujourd'hui qu'il l'était il y a 16 ans.

Je suis certaine que les progrès accomplis récemment dans le contexte de la situation au Darfour, après tant d'années de promesses brisées et de déception, donneront des raisons d'espérer aux victimes d'atrocités dans d'autres pays. Même si le chemin menant à la justice peut être long et incertain, je reste convaincue que le Bureau n'abandonnera jamais sa volonté d'enquêter sur ces crimes et d'en poursuivre les auteurs sans crainte ni favoritisme, comme il le doit. Je compte sur l'appui essentiel du Conseil alors que mon bureau et moi-même nous acquittons de nos mandats cruciaux.

Je dis souvent que la création de la CPI est certainement l'un des moments dont l'humanité tire la plus grande fierté parce qu'elle représente une prise de conscience née de l'immense souffrance humaine qui a traversé les époques, aboutissant à la reconnaissance du fait que les guerres et les conflits anarchiques ne devaient plus servir d'excuse pour commettre des carnages humains. Gardons nos principes, restons vigilants et cohérents dans l'application du Statut de Rome et des principes fondateurs de la Charte des Nations Unies. Je suis reconnaissante, comme toujours, de l'appui du Conseil et de la possibilité qui m'a été donnée.

Le Président (*parle en anglais*) : Je remercie la Procureure Bensouda de son exposé.

J'appelle l'attention des orateurs sur le paragraphe 22 de la note présidentielle parue sous la cote S/2017/507, qui encourage tous les participants aux réunions du Conseil à faire leurs déclarations en cinq minutes ou moins, conformément à l'engagement du Conseil à faire un meilleur usage des séances publiques.

Je donne maintenant la parole aux membres du Conseil qui souhaitent faire une déclaration.

M. De la Fuente Ramírez (Mexique) (*parle en espagnol*) : Je remercie M^{me} Fatou Bensouda, Procureure de la Cour pénale internationale (CPI), de son exposé sur le dernier rapport en date concernant

la situation au Soudan établi en application de la résolution 1593 (2005). Je salue également la présence du représentant du Soudan à la présente séance.

Nous accueillons avec satisfaction les avancées significatives réalisées dans le cadre de la coopération entre le Soudan et la CPI, en particulier la signature de deux mémorandums d'accord. À cet égard, nous nous félicitons également de la visite effectuée par la Procureure le mois dernier au Soudan, et nous sommes certains qu'elle marquera l'ouverture d'un nouveau chapitre de coopération en vue de faciliter l'administration de la justice, la réalisation de la paix et la réconciliation.

Le Mexique salue les efforts du Soudan visant à garantir l'accès des victimes à la justice, qui est un des points centraux de l'Accord de paix de Djouba et un des engagements du Gouvernement de transition. Nous réitérons que la mise en œuvre de cet accord est essentielle à la réalisation d'une paix durable. Nous exhortons donc toutes les parties à poursuivre leurs efforts à cette fin.

Comme la Procureure l'a souligné à juste titre, une audience de confirmation des charges dans l'affaire *Abd al-Rahman* s'est tenue au cours de la période considérée. Cela constitue une avancée concrète pour les victimes des atrocités commises au Darfour, qui vont enfin voir la Cour examiner les faits dans cette affaire.

Si l'évolution de cette affaire marque une avancée significative, les personnes mises en accusation dans d'autres affaires n'ont toujours pas été remises à la Cour. En particulier, mon pays appelle au transfert de M. Al-Bashir, de M. Hussein et de M. Harun, qui sont déjà en détention. En ce qui concerne M. Banda, qui est un fugitif, nous exhortons le Soudan et les pays de la région à redoubler d'efforts pour le localiser, l'arrêter et le remettre à la CPI.

Par ailleurs, le travail de collecte d'éléments de preuve effectué par le Bureau du Procureur reste essentiel pour que l'instruction des différentes affaires continue de progresser. Les difficultés d'accès auxquelles la CPI s'est heurtée ces dernières années ont entravé ce travail, et il est désormais nécessaire de prendre des mesures pour préserver ces éléments de preuve et assurer l'accès aux témoins.

Le travail d'enquête de la CPI a bénéficié de la collaboration avec la Mission intégrée des Nations Unies pour l'assistance à la transition au Soudan et avec d'autres organismes des Nations Unies, qui lui

ont notamment apporté un soutien logistique. Nous saluons ce travail commun et son potentiel en matière de collecte et de préservation des preuves, et espérons à l'avenir une collaboration encore plus étroite. Nous lançons également un appel pour que cesse la violence au Darfour, qui reste une source d'inquiétude et entrave la collecte des preuves sur le terrain.

Nous notons par ailleurs les efforts déployés par la CPI pour enquêter sur les crimes de violence sexuelle et fondée sur le genre en tant que méthode de guerre au Darfour, des crimes que nous condamnons fermement. Nous appelons également de nos vœux une intensification des efforts pour l'application du cadre de coopération entre le Gouvernement et l'ONU sur les violences sexuelles dans les conflits armés, adopté en mars 2020.

Pour terminer, je voudrais, au nom du Mexique, saluer le travail de la Procureure Bensouda et de toute son équipe tout au long de ses neuf années de mandat. Malgré les défis importants auxquels elle a été confrontée, tant sur le plan institutionnel que personnel, elle a su faire avancer le travail de la Cour pénale internationale de manière indépendante et impartiale, promouvant ainsi la lutte contre l'impunité pour les crimes les plus odieux. Nous adressons à la Procureure Bensouda tous nos vœux de succès dans ses projets futurs et assurons de notre soutien le nouveau Procureur Karim Khan.

M. Cherif (Tunisie) (*parle en arabe*) : Je remercie la Procureure de la Cour pénale internationale (CPI), M^{me} Fatou Bensouda, de son exposé fort utile ainsi que de son trente-troisième rapport au Conseil de sécurité en application de la résolution 1593 (2005). Je salue également la participation du représentant du Soudan à la présente séance. Puisqu'il s'agit du dernier exposé de M^{me} Bensouda devant le Conseil, je voudrais, au nom de mon pays, saisir cette occasion pour la féliciter des efforts qu'elle a déployés sans relâche tout au long de son mandat pour combattre l'impunité pour les crimes les plus odieux. Je lui souhaite plein succès, ainsi qu'à son successeur à la tête du Bureau du Procureur, M. Karim Khan.

La Tunisie note avec satisfaction les efforts positifs et continus qui ont été menés pour réaliser la paix, la justice et une réconciliation nationale globale dans le pays frère du Soudan. Dans ce contexte, nous saluons la ferme détermination du Gouvernement de transition et les efforts inlassables qu'il déploie pour parvenir à une harmonie sociétale et politique entre toutes les composantes de la société soudanaise, parallèlement à

l'action qu'il mène pour faire répondre de leurs actes les auteurs des crimes odieux commis au Darfour, en étroite coopération avec les différents acteurs régionaux et internationaux et en interaction avec l'ONU et la CPI.

La Tunisie se félicite que la paix et la justice aillent de pair au Darfour, notamment depuis la signature de l'Accord de paix de Djouba en octobre et depuis la visite inédite de la Procureure de la CPI au Soudan, qui a également eu lieu en octobre. Nous saluons les négociations directes en cours à Djouba entre les délégations du Gouvernement et le Mouvement populaire de libération du Soudan-Nord en vue de parvenir à une paix globale au Soudan. En outre, nous apprécions à leur juste valeur les perspectives et les options émanant des différents mécanismes de justice locaux, nationaux, internationaux, mixtes et transitoires dans le pays, qui contribueront à la justice et à une réconciliation globale entre les Soudanais. Cela aidera à tourner la page des guerres et des tragédies qui ont porté atteinte à la sécurité et au développement et permettra de consolider une transition démocratique qui soit à la fois harmonieuse et pacifique.

La Tunisie se félicite que les relations entre les autorités soudanaises et le Bureau du Procureur de la CPI aient atteint un nouveau niveau, avec notamment la signature d'un protocole d'accord de coopération entre les deux parties. Nous saluons également la visite effectuée par la Procureure de la CPI au Soudan le mois dernier. Les réunions de M^{me} Bensouda avec de hauts responsables à Khartoum et des dirigeants au Darfour ont été fructueuses, tout comme ses échanges avec les victimes. Nous appuyons les efforts menés par la Procureure et son bureau pour mettre en œuvre son mandat sur le terrain en recueillant davantage de preuves sur place. Cela contribuera aux enquêtes et aux poursuites en cours en application de la résolution 1593 (2005), ainsi qu'à la réalisation d'une justice adaptée au contexte local, proche des victimes et des populations touchées au Darfour.

Nous nous félicitons de la première mission d'enquête du Bureau du Procureur sur le sol soudanais au cours des derniers mois et des mesures prises par le Gouvernement de transition pour faciliter cette mission. Nous prenons également note de la conclusion des audiences principales de la CPI dans l'affaire Ali Kushayb le mois dernier et saluons la confirmation par la Chambre préliminaire II des charges retenues contre lui,

à savoir, crimes de guerre et crimes contre l'humanité. Il s'agit d'un premier pas vers la reddition de comptes pour les crimes les plus odieux commis au Darfour.

Nous attendons avec intérêt la poursuite de la coopération entre le Gouvernement soudanais et le Bureau du Procureur dans un esprit de dialogue constructif et de respect mutuel, afin d'atteindre les objectifs communs que sont la reddition de comptes pour les crimes les plus odieux commis au Darfour, la prévention de la répétition de ces crimes à l'avenir et la mise en œuvre de la résolution 1593 (2005). Nous invitons les deux parties à réfléchir aux moyens que leur offre le Statut de Rome pour partager le fardeau, harmoniser les efforts et renforcer les capacités des organes judiciaires soudanais, tout en tenant compte des exigences et du contexte de la phase de transition au Soudan.

Pour terminer, nous considérons que la meilleure façon de faire progresser la justice au Darfour est d'adopter une approche participative basée sur le dialogue et le renforcement des capacités judiciaires nationales, sans négliger les volets politiques, économiques et sociaux dans cette phase très critique de l'histoire du pays. Cette appropriation par les Soudanais de la phase de transition et du processus de justice dans cette période d'après conflit permettra de garantir le renforcement mutuel de la paix et de la justice et de consolider les piliers de la démocratie.

M^{me} Heimerback (Norvège) (*parle en anglais*) : La Norvège remercie la Procureure de son exposé d'aujourd'hui et de son trente-troisième rapport, que nous avons lu avec grand intérêt. La Procureure et la Cour pénale internationale (CPI) peuvent compter sur l'appui total et constant de la Norvège.

Nous félicitons la Procureure de la visite historique qu'elle a effectuée au Darfour. Mon collègue, l'Ambassadeur de la Norvège à Khartoum, a beaucoup apprécié de la rencontrer, et nous félicitons le Gouvernement soudanais et les organismes des Nations Unies d'avoir facilité cette visite.

Comme nous l'avons souligné au cours de la récente séance du Conseil de sécurité sur la Mission intégrée des Nations Unies pour l'assistance à la transition au Soudan, la Norvège est très préoccupée par la précarité des conditions de sécurité dans certaines régions du Darfour. Elle condamne les violences intercommunautaires, les violations du droit international humanitaire, les violations des droits de l'homme ainsi que les atteintes à ces droits, notamment les violences sexuelles et fondées

sur le genre et les violences dirigées contre les enfants. Les déplacements à grande échelle de populations civiles restent également particulièrement préoccupants.

Les victimes d'atrocités au Darfour méritent que justice soit faite. Il n'y aura pas de paix durable au Soudan tant que les coupables des crimes commis pendant ces longues années de conflit n'auront pas rendu des comptes. À cet égard, nous nous félicitons de l'audience de confirmation des charges tenue par la Chambre préliminaire de la CPI le 26 mai dans l'affaire concernant le chef de milice soudanais Ali Kushayb. C'est là une étape importante, puisqu'il s'agit du premier acte d'accusation lié aux atrocités commises au Darfour et du premier procès faisant suite à une saisine par le Conseil de sécurité. La Norvège salue la poursuite de la coopération entre la Cour et le Soudan dans l'affaire contre M. Kushayb et félicite les autorités soudanaises d'avoir facilité les enquêtes de la CPI dans le pays.

Nous jugeons également encourageante la première mission d'enquête menée depuis 14 ans. Nous espérons qu'elle constituera un précédent pour la coopération dans les affaires concernant d'autres suspects.

La Norvège exhorte le Gouvernement à remettre à la CPI les autres personnes visées par un mandat d'arrêt. En particulier, nous nous faisons l'écho de l'appel lancé par la Procureure pour que M. Harun soit remis de toute urgence à la CPI afin de pouvoir être jugé en même temps que M. Kushayb. La coopération sans réserve avec la CPI est une étape importante dans la mise en œuvre de l'Accord de paix de Djouba. Les travaux de la Cour ne doivent pas être entravés par des considérations politiques. En outre, nous demandons expressément la remise de M. Banda à la CPI.

Enfin, puisqu'il s'agit du dernier exposé de la Procureure Bensouda au Conseil de sécurité, nous tenons à lui exprimer notre plus profonde gratitude pour l'excellente qualité de son travail au cours des neuf dernières années. Nous la remercions pour son intégrité, son engagement et son dévouement sans faille à la CPI.

M. Woodroffe (Royaume-Uni) (*parle en anglais*) : Tout d'abord, je tiens à remercier la Procureure de la Cour pénale internationale (CPI) pour le trente-troisième rapport sur la situation au Darfour présenté en application de la résolution 1593 (2005), qui est, bien entendu, le dernier rapport qu'elle soumet au Conseil de sécurité en cette qualité. Le Royaume-Uni tient à exprimer sa profonde reconnaissance à la Procureure pour son engagement indéfectible dans la quête de la justice au

cours des neuf dernières années. L'action constante menée par M^{me} Bensouda et son équipe a joué un rôle essentiel dans les efforts visant à faire en sorte que les auteurs des crimes les plus graves commis au Darfour répondent de leurs actes.

Comme l'a précisé la Procureure dans son rapport, la situation au Darfour continue d'être caractérisée par des violences intercommunautaires, qui font des morts et provoquent des déplacements massifs de civils. Nous demandons qu'il soit immédiatement mis un terme aux violences qui persistent au Soudan. À cet égard, nous exhortons le Gouvernement soudanais à mettre rapidement en œuvre le Plan national de protection des civils, et nous soulignons la nécessité d'établir les responsabilités pour les crimes commis avant, pendant et depuis la révolution, afin d'assurer le succès de la transition du Soudan.

Le Royaume-Uni se félicite du dialogue constructif et soutenu entre la CPI et le Gouvernement soudanais, notamment de la facilitation de la collecte de preuves et de l'accès aux témoins, lequel a permis de réaliser des progrès considérables dans l'affaire concernant M. Abd-Al-Rahman.

À cet égard, nous saluons particulièrement la visite historique de la Procureure au Soudan et, en particulier, dans la région du Darfour, qui lui a permis de nouer des contacts avec les victimes et les communautés touchées. Ces avancées positives témoignent de la collaboration constructive du Gouvernement avec la Cour et des efforts sincères qu'il déploie pour respecter les dispositions de l'Accord de paix de Djouba relatives à la justice transitionnelle.

Nous demandons instamment au Gouvernement soudanais de renforcer cette bonne coopération, notamment en facilitant la remise rapide de M. Harun à la Cour afin qu'il soit jugé aux côtés de M. Abd-Al-Rahman. Nous pensons qu'organiser un seul procès joint pour ces deux coaccusés permettrait d'éviter de réactiver les traumatismes des victimes et des témoins par des procès multiples.

Le Représentant spécial du Royaume-Uni pour le Soudan et le Soudan du Sud a évoqué, cette semaine à Khartoum avec le Gouvernement soudanais, la nécessité du transfert urgent de M. Harun.

Le Royaume-Uni est prêt à apporter son aide à la Cour et au Gouvernement soudanais pour contribuer à l'exécution des quatre mandats d'arrêt de la CPI. Nous

appelons à la remise de M. Banda, qui reste un fugitif recherché par la Cour.

Enfin, nous nous félicitons de l'excellente coopération entre l'ONU et le Bureau du Procureur à cet égard. Nous soulignons également le rôle que la Mission intégrée des Nations Unies pour l'assistance à la transition au Soudan peut jouer pour soutenir le Gouvernement soudanais dans ses efforts visant à faire appliquer le principe de responsabilité et la justice au Darfour.

Pour conclure, je tiens à réitérer l'appui du Royaume-Uni aux progrès importants réalisés par le Gouvernement soudanais pour répondre aux appels du peuple soudanais en faveur de la justice et de l'application du principe de responsabilité, dans le cadre de notre soutien plus large à la transition du Soudan vers une démocratie véritable.

M^{me} Nyakoe (Kenya) (*parle en anglais*) : Je remercie M^{me} Fatou Bensouda, Procureure de la Cour pénale internationale (CPI), de son rapport et de son exposé. Je salue également la présence du Représentant permanent du Soudan à la présente séance.

Le Kenya félicite le peuple soudanais pour son engagement résolu en faveur du rétablissement de la paix dans son pays, notamment en abordant les questions relatives à la justice transitionnelle et à la réconciliation nationale. Nous prenons également acte des mesures constructives prises par le Soudan pour que son cadre institutionnel et juridique national facilite les efforts internationaux, conformément à la résolution 1593 (2005) du Conseil de sécurité. Il importe que ces efforts soient réciproques, comme le prévoit la résolution.

Lors de sa réunion du 13 avril, le Conseil de paix et de sécurité de l'Union africaine a reconnu que le Gouvernement de transition se montrait disposé à aborder les questions relatives à la justice transitionnelle, y compris la responsabilité redditionnelle des violations des droits de l'homme, par le biais d'un processus de Vérité et de Réconciliation. Il a appelé les États membres de l'Union africaine à partager avec le Soudan leurs expériences, leurs enseignements et leurs meilleures pratiques.

Le Kenya considère qu'il s'agit d'une étape essentielle vers la réconciliation, l'unité, la paix et la stabilité au Soudan. Nous félicitons donc le Soudan pour l'établissement de la Commission Vérité et réconciliation pour le Darfour et du Tribunal spécial pour le Darfour.

Parallèlement au renforcement des capacités judiciaires nationales du Soudan, nous préconisons d'investir de la même façon dans le dialogue national et les processus de réconciliation pour que le processus de paix soit durable.

Le Kenya rappelle que le Conseil de sécurité a invité la Cour et l'Union africaine à examiner ensemble des modalités pratiques susceptibles de faciliter les travaux de la Cour, et notamment à envisager que les procédures se tiennent dans la région, conformément à la résolution 1593 (2005).

Nous aimerions que la Procureure nous fasse, le cas échéant, le point sur la collaboration avec l'Union africaine sur cette question, surtout si l'on considère que la Cour pénale internationale est, en vertu de l'article premier du Statut de Rome, complémentaire des juridictions pénales nationales.

Enfin, nous saisissons cette occasion pour féliciter M^{me} Fatou Bensouda qui s'est acquittée de son mandat de Procureure de la Cour pénale internationale avec efficacité. Nous lui souhaitons plein succès dans ses activités futures.

M. Aougi (Niger) : Je remercie Madame Bensouda pour sa présentation. Le Niger salue son leadership et le travail qu'elle a accompli à la Cour pénale internationale (CPI) et lui souhaite le meilleur dans sa prochaine mission. Je salue, également, la présence du représentant du Soudan à cette réunion.

Depuis la présentation du dernier rapport au Conseil en décembre 2020 (voir S/2020/1192), des efforts ont été accomplis, et des progrès encourageants réalisés par le Soudan, dans sa quête de justice en faveur des victimes d'atrocités commises au Darfour. La signature le 14 février 2021, entre le Bureau et le Gouvernement soudanais, d'un mémorandum d'accord afin de favoriser la coopération dans le cadre de certaines enquêtes et poursuites, constitue une avancée majeure dont il faut se féliciter. Mon pays encourage la poursuite, par le Bureau, du dialogue constructif, engagé avec les autorités soudanaises depuis 2020, dans le respect des rôles respectifs de chacun et du principe de complémentarité, afin de s'assurer que les personnes ayant commis des crimes graves répondent de leurs actes devant la CPI et que justice soit rendue aux victimes du Darfour.

S'agissant des activités judiciaires récentes, ma délégation se réjouit de l'évolution des procédures judiciaires, en particulier les décisions relatives à la participation des victimes ainsi que leurs représentants

à l'audience de confirmation des charges, qui constitue un droit essentiel, tout comme les droits de la défense qui doivent également être garantis.

Par ailleurs, nous saluons la détermination du Bureau qui, en dépit de la situation de la pandémie de maladie à coronavirus (COVID-19), ainsi que des restrictions qu'elle impose, a continué d'effectuer des missions en poursuivant ses activités d'enquêtes de mars à mai 2021.

Ma délégation s'inquiète des déplacements massifs de civils au Darfour, où des centaines de milliers de personnes ont été contraintes de fuir leurs habitations, ainsi que les affrontements armés entre forces gouvernementales et groupes rebelles. Nous déplorons les pertes en vies humaines causées par ces combats, dont des femmes et des enfants, de même que les attaques contre les travailleurs humanitaires, la destruction de biens, de l'hôpital et de la base de l'Opération hybride Union africaine-Nations Unies au Darfour, à Nyala. Ma délégation appelle les parties au respect des règles du droit international humanitaire et se joint au Bureau pour condamner toutes les attaques contre le personnel et la destruction du matériel de l'ONU et des organisations humanitaires.

Des violences sexuelles et sexistes continuent d'être perpétrées à l'égard de femmes et jeunes filles au Darfour, en particulier celles qui ont fui les violences tribales de Geneina en janvier. L'une des priorités de mon pays au Conseil étant la défense des droits et l'amélioration des conditions des femmes et des enfants, ma délégation encourage les efforts du Bureau dans ses contacts avec des personnes et groupes concernés pour faire avancer son enquête concernant ces violations. Aussi ma délégation condamne-t-elle toutes les violences à l'égard des civils, et elle en appelle à la responsabilité de les protéger, ainsi que d'engager des poursuites à l'encontre des coupables.

Concernant les mandats d'arrêt non exécutés, et conformément à la résolution 1593 (2005) du Conseil de sécurité et à l'Accord de paix de Djouba signé le 3 octobre 2020, nous appelons le Gouvernement soudanais et les États Membres à renforcer leur coopération avec la CPI en vue de rendre la justice aux victimes et de lutter contre l'impunité.

Pour conclure, ma délégation encourage le renforcement de la coopération et du dialogue constructif entre le Gouvernement soudanais et la CPI, et réitère ses

félicitations à la Procureure Bensouda et à son bureau pour toutes leurs actions et leur engagement dans la lutte contre l'impunité.

M. Dai Bing (Chine) (*parle en chinois*) : Aujourd'hui, M^{me} Bensouda a fait au Conseil de sécurité son dernier exposé en qualité de Procureure de la Cour pénale internationale (CPI). La Chine a toujours suivi de près les travaux de la CPI, pris bonne note des efforts déployés par la Procureure et son équipe, et apprécié son adhésion aux principes d'objectivité et de non-politisation.

Depuis quelque temps maintenant, la situation au Soudan s'améliore. Nous espérons que la dynamique positive en place au Soudan se poursuivra et fera avancer le processus politique sur une voie constructive.

La situation au Darfour est globalement stable, en dépit de conflits intercommunautaires sporadiques. Nous appelons à appuyer davantage le renforcement des capacités du Gouvernement soudanais, ainsi que le développement économique du pays et l'amélioration des moyens de subsistance de la population, afin d'éliminer les causes du conflit.

Pour terminer, je tiens à rappeler que la position de la Chine sur la CPI reste inchangée. La Cour doit adhérer strictement au principe de complémentarité, respecter sérieusement la souveraineté judiciaire des nations, accorder toute l'attention requise aux demandes légitimes du Gouvernement soudanais et de l'Union africaine, et respecter les vues du Gouvernement soudanais.

M. Bynoe (Saint-Vincent-et-les Grenadines) (*parle en anglais*) : Qu'il me soit permis d'exprimer ma sincère gratitude à M^{me} Fatou Bensouda, Procureure de la Cour pénale internationale (CPI), et à son équipe pour leur remarquable travail au regard de la situation au Darfour. Nous remercions également la Procureure d'avoir présenté exhaustivement aujourd'hui son trente-troisième rapport au Conseil de sécurité, en application de la résolution 1593 (2005). Nous souhaitons par ailleurs la bienvenue à la présente séance au Chargé d'affaires du Soudan. Puisqu'il s'agit du dernier exposé que M^{me} Bensouda fait au Conseil de sécurité en cette qualité, Saint-Vincent-et-les Grenadines tient à la remercier de son leadership et de son inestimable contribution à la promotion des priorités de notre système de justice pénale internationale.

Le Préambule du Statut de Rome affirme que les crimes les plus graves qui touchent l'ensemble de la communauté internationale ne sauraient rester impunis

et que leur répression doit être effectivement assurée par des mesures prises dans le cadre national et par le renforcement de la coopération internationale. En 2005, le Conseil de sécurité a adopté la résolution 1593 (2005), qui enjoint à tous les Membres de l'Organisation de veiller à ce que les crimes les plus graves commis au Darfour fassent l'objet d'une enquête, à ce qu'il soit mis fin à l'impunité et à ce que justice soit rendue à toutes les victimes, dans le strict respect du Statut de Rome.

Aujourd'hui, Saint-Vincent-et-les Grenadines renouvelle son engagement à respecter cette résolution et les principes et objectifs consacrés par le Statut de Rome. Nous sommes foncièrement convaincus que la CPI a un rôle central à jouer dans notre quête collective de justice et de paix. Plus précisément, dans des pays comme le Soudan, qui connaissent des processus démocratiques porteurs de transformations, la CPI peut jouer un rôle crucial pour leur consolidation de la paix et leur développement, en contribuant à garantir que justice sera pleinement rendue aux victimes.

Le Conseil de sécurité, de même que tous les Membres de l'Organisation, sont témoins des progrès réalisés par ce pays frère. Nous jugeons véritablement encourageants ces faits nouveaux positifs. Nous invitons le Gouvernement de transition soudanais à poursuivre sur la voie du progrès et à faire avancer les réformes nécessaires, notamment en mettant la dernière main à l'établissement des institutions de la transition, dont le Conseil législatif de transition. Nous avons conscience que des défis socioéconomiques et des difficultés intercommunautaires, notamment, persistent. Toutefois, nous sommes convaincus que la ténacité du Soudan lui permettra d'aller de l'avant.

La communauté internationale, en particulier les donateurs internationaux, doivent continuer de soutenir le Soudan, notamment en augmentant leurs contributions et leur appui au plan de réponse humanitaire.

À cette étape charnière de la renaissance soudanaise, la population, en particulier les victimes des crimes les plus odieux, doit être au centre des préoccupations. Nous réaffirmons donc l'importance d'une mise en œuvre intégrale et en temps voulu du Document constitutionnel et de l'Accord de Djouba pour la paix au Soudan.

Les progrès du Soudan sont à la mesure du resserrement de sa coopération avec le Bureau du Procureur, dont témoignent la signature du mémorandum d'accord en février dernier et les visites à Khartoum

pour y mener des enquêtes. À ces preuves viennent s'ajouter la conclusion et la ratification de nombreux instruments internationaux consacrés à des questions liées à la protection et à la promotion des droits humains, à la justice transitionnelle et à la mise en œuvre du Plan national de protection des civils. Tout cela est de bon augure pour le respect des principes immuables de notre système de justice pénale internationale. Nous maintenons donc que c'est au Soudan qu'il incombe au premier chef protéger ses citoyens, ainsi que d'enquêter sur les atrocités commises et d'en poursuivre les auteurs en justice.

Les principes qui guident la Charte des Nations Unies sont les mêmes principes intemporels qui sont au fondement de la CPI. L'ONU et la CPI se renforcent mutuellement et entretiennent une relation symbiotique. À cet égard, nous attendons avec intérêt que la coopération entre le Soudan et la CPI continue de se renforcer et que le principe de complémentarité consacré par le Statut de Rome soit appliqué, afin que les cinq suspects dans la situation du Darfour répondent pleinement de leurs actes et que le Bureau du Procureur puisse effectivement s'acquitter de son mandat, conformément au droit international.

Pour terminer, Saint-Vincent-et-les Grenadines souscrit pleinement à la conclusion formulée dans le trente-troisième rapport du Procureur. S'agissant spécifiquement du Darfour, l'heure est venue de réparer les injustices historiques, et cela doit se faire dans un esprit de réconciliation nationale, d'apaisement, de réparation et de justice sociale.

M^{me} Byrne Nason (Irlande) (*parle en anglais*) : Je souhaite adresser des remerciements particuliers à la Procureure Bensouda pour son rapport et son exposé.

Le Soudan continue d'accomplir des progrès importants dans sa transition politique et ses efforts de réforme, et je constate avec satisfaction que ces progrès s'accompagnent de mesures tangibles prises par le Gouvernement de transition pour collaborer avec la Cour pénale internationale (CPI) dans la lutte contre l'impunité. Un certain nombre de ces mesures sont particulièrement importantes, notamment le fait que des membres du Bureau du Procureur et la Procureure elle-même se sont rendus au Soudan à trois reprises durant la période considérée.

À cet égard, nous saluons également l'appui important fourni par la Cour aux entités des Nations Unies et nous l'encourageons à maintenir cet appui. Il

est particulièrement important que des enquêteurs aient pu mener des enquêtes sur le territoire soudanais pour la première fois depuis plus d'une décennie. La fourniture au Bureau de documents qu'il avait demandés au Soudan constitue une autre avancée vers la justice.

Nous prenons note de la remise de M. Abd-Al-Rahman à la Cour en juin dernier et de l'audience de confirmation des charges retenues contre lui qui s'est tenue en mai. Nous accueillons avec satisfaction le mémorandum relatif aux modalités et l'accord conclu avec le Soudan en vue de faciliter la coopération et de permettre à la Cour de traiter cette affaire.

Nous espérons sincèrement que la collaboration positive des six derniers mois marquera le début d'une relation étroite entre la Cour et le Gouvernement de transition. Nous espérons que cette coopération se poursuivra et que de nouveaux accords seront conclus concernant les enquêtes de la Cour en général.

Nous reconnaissons l'importance de la complémentarité et nous encourageons la poursuite du dialogue entre la Cour et le Gouvernement soudanais. Dans le même temps, nous rappelons qu'il incombe au Soudan, en vertu de la résolution 1593 (2005), d'exécuter les quatre mandats d'arrêt en suspens et de transférer les suspects restants.

Nous exhortons M. Abdallah Banda Abakaer Nourain à se rendre à la Cour.

En ce qui concerne le cas spécifique de M. Ahmad Harun, compte tenu de l'intérêt des victimes et des témoins à voir M. Harun et M. Abd-Al-Rahman jugés en même temps et sachant que M. Harun a demandé à être transféré à La Haye pour y être jugé, nous demandons instamment aux autorités soudanaises de ne pas attendre plus longtemps pour le transférer.

Si les faits encourageants des six derniers mois sont à saluer, nous devons également reconnaître que la transition soudanaise reste fragile et que ces mesures visant à établir les responsabilités sont prises dans un contexte de violence persistante au Darfour et de déplacements massifs. Nous demeurons profondément préoccupés par le meurtre de civils et les cas signalés de violence sexuelle et fondée sur le genre visant les femmes et les filles au Darfour. Le schéma de violence et les actes commis indiquent que les dynamiques de pouvoir et l'impunité qui sous-tendaient la guerre au Darfour et qui sous-tendent l'enquête sur la situation actuelle n'ont pas encore été éliminées.

Même si nous sommes conscients des pressions générales auxquelles est exposé le Soudan, notamment la crise économique, la justice et l'établissement des responsabilités doivent rester une priorité alors que le processus de paix progresse. En appelant à mettre fin à la violence, nous savons que l'impunité des crimes les plus graves et une tolérance perçue à l'égard des violations graves des droits de l'homme et des violations du droit international humanitaire ne feront que perpétuer le cycle de violence. Nous engageons donc le Gouvernement de transition à mettre l'accent sur la création et l'opérationnalisation des mécanismes et des processus de justice transitionnelle convenus dans l'Accord de paix de Djouba pour faire avancer la transition démocratique au Soudan, notamment la pleine mise en œuvre du plan national de protection des civils au Darfour et la création d'une commission Vérité et Réconciliation et d'un tribunal spécial pour le Darfour.

La Procureure nous a dit que c'est pour la dernière fois qu'elle s'adressait au Conseil en cette qualité. Je ne peux donc clore mon propos sans prendre un moment pour me joindre aux autres orateurs et rendre un hommage très sincère au travail accompli par elle et à l'héritage qu'elle laisse derrière elle. Son dévouement à la justice n'a jamais fléchi alors qu'elle guidait le Bureau du Procureur de ses premières poursuites abouties à travers les nombreux problèmes rencontrés ces dernières années. Nous respectons sincèrement tout ce qu'elle a accompli ainsi que son dévouement personnel et professionnel durant son mandat. Nous lui souhaitons plein succès dans ses entreprises futures, et nous lui assurons que l'Irlande continuera d'aider la Cour qu'elle s'est constamment employée à renforcer, nous rapprochant toujours plus de l'objectif commun d'une paix basée sur la justice internationale.

M. Dang (Viet Nam) (*parle en anglais*) : Je tiens tout d'abord à remercier M^{me} Fatou Bensouda, Procureure de la Cour pénale internationale (CPI), de son exposé. Étant donné qu'elle vient de présenter son dernier exposé au Conseil de sécurité en cette qualité, je lui souhaite plein succès dans ses activités futures.

Je salue également la présence du représentant du Soudan à la présente séance.

À l'occasion de la présente séance d'information, le Viet Nam tient à souligner les trois points suivants.

Premièrement, il est crucial de continuer à promouvoir la mise en œuvre de l'Accord de paix de Djouba et de poursuivre le processus de transition au Soudan.

L'adoption récente à l'unanimité de la résolution 2579 (2021) a illustré l'appui continu du Conseil de sécurité à la paix, à la stabilité et au développement à long terme au Soudan. La Mission intégrée des Nations Unies pour l'assistance à la transition au Soudan et le Gouvernement soudanais doivent continuer de collaborer étroitement. Nous nous félicitons des pourparlers de paix en cours entre le Gouvernement soudanais et le Mouvement populaire de libération du Soudan-Nord-faction Abdelaziz Hélou, et nous appelons tous les autres groupes armés au Darfour à rejoindre le processus de paix.

Nous notons également que quatre des 25 membres du nouveau Gouvernement sont des femmes. Nous invitons le Gouvernement à continuer de promouvoir la participation pleine, égale et véritable des femmes aux niveaux national et local, conformément à l'Accord de paix de Djouba.

Deuxièmement, il est également important de continuer à s'attaquer aux problèmes humanitaires et économiques au Soudan. Nous appelons le Gouvernement soudanais à continuer de renforcer ses capacités en matière de protection des civils et à prendre toutes les mesures nécessaires pour régler le problème des violences intercommunautaires au Darfour, notamment les violations du droit international humanitaire.

Dans le même temps, il est préoccupant que plus de 13 millions de personnes aient besoin d'aide humanitaire dans le pays, dont 7,3 millions de personnes qui ont besoin d'une aide d'urgence. Nous accueillons avec satisfaction le résultat de la récente conférence de Paris sur le Soudan, et nous demandons que l'on continue de faciliter l'allègement de la dette du pays, ainsi que son accès aux mécanismes financiers internationaux.

Troisièmement, nous prenons note du trente-troisième rapport du Procureur de la CPI établi en application de la résolution 1593 (2005). Nous réitérons la position qui a toujours été la nôtre, à savoir que c'est aux États qu'il incombe au premier chef d'appliquer le droit international humanitaire et de prévenir et réprimer les actes criminels graves, tels que les crimes de guerre et les crimes contre l'humanité. L'établissement des responsabilités pour les violations du droit international humanitaire et les actes criminels graves doit s'effectuer dans le respect des principes fondamentaux du droit international, notamment le respect de l'indépendance et de la souveraineté des États.

M. DeLaurentis (États-Unis d'Amérique) (*parle en anglais*) : Je tiens à remercier la Procureure de son exposé.

Il y a plus de 16 ans, le Conseil de sécurité a renvoyé la situation au Soudan devant la Cour pénale internationale (CPI). Étant donné que la Procureure Bensouda vient de présenter son dernier exposé au Conseil, les États-Unis tiennent à la remercier personnellement pour sa détermination à rendre justice aux victimes des atrocités commises au Darfour dans cette lutte de longue haleine contre l'impunité. Alors que l'on désespérait par moments de voir la justice être rendue au Soudan, son dévouement et sa persévérance ont permis que la justice et l'application du principe de responsabilité deviennent des éléments de l'avenir pacifique et démocratique du Soudan. Nous espérons qu'elle est fière de cet héritage durable qu'elle laisse en tant que Procureure, et nous lui souhaitons bonne chance dans ses entreprises futures.

L'audience de confirmation des charges contre Ali Kushayb a été un moment historique. Les voix et les récits des expériences vécues par les victimes de crimes graves, y compris les victimes de violences sexuelles, ont témoigné avec force de la nécessité de la justice et du respect du principe de responsabilité pour une paix et une sécurité durables.

Les États-Unis appuient pleinement les enquêtes de la CPI au Darfour. Nous appelons le Gouvernement de transition dirigé par des civils à honorer les obligations qui lui incombent en vertu de l'Accord de paix de Djouba et de la résolution 1593 (2005), à savoir coopérer avec la CPI. À cet égard, les États-Unis continueront de prendre des mesures actives pour encourager le Gouvernement de transition dirigé par des civils à transférer immédiatement Ahmad Harun à la Cour.

L'exposé de la Procureure aujourd'hui tombe à point nommé. Il y a un peu plus d'un mois, le Conseil de sécurité s'est réuni pour examiner les derniers faits survenus au Soudan. À cette réunion, nous avons exposé en détail nos préoccupations quant à la montée de la violence intercommunautaire au Darfour, et avons souligné la nécessité pour les autorités soudanaises, tant au niveau national qu'au niveau local, de s'employer sérieusement à régler les problèmes sous-jacents de logement, de terre, de déplacement et de droits de propriété qui sont à l'origine d'une grande partie des actes de violence. Nous connaissons parfaitement les problèmes qui ont mené à des décennies d'insécurité au Soudan, faisant plus de 300 000 morts au Darfour

depuis 2003 seulement. Il s'agit notamment d'un accès limité, voire inexistant, à la justice dans de nombreuses régions du pays, de violations flagrantes des droits humains, d'un manque de confiance entre les communautés locales et les personnes chargées de gouverner de manière responsable, transparente et équitable dans le respect de la loi, et de l'indifférence de l'ancien régime à l'égard des citoyens soudanais, qui souhaitaient simplement assurer un avenir plus prospère à leurs enfants et à leurs familles.

Notre message aujourd'hui reste le même que lors de la dernière réunion du Conseil de sécurité consacrée au Soudan. Le Conseil doit continuer d'insister sur la nécessité d'instaurer une paix et une sécurité durables dans le pays, de promouvoir et de protéger les droits humains et de demander des comptes aux responsables de l'insécurité. Le Gouvernement de transition dirigé par des civils au Soudan a la responsabilité de protéger tous les habitants du pays, et nous devons être prêts à l'aider dans ses efforts pour garantir la protection des civils au Darfour.

Les États-Unis appuient les efforts de la CPI visant à révéler les exactions et les atrocités commises contre d'innombrables Soudanais, qui méritent que justice leur soit rendue. Cette obligation de rendre des comptes est un puissant facteur de dissuasion contre de futures exactions et indique clairement à celles et ceux qui ont souffert que leur douleur ne sera pas passée sous silence et ne restera pas sans réponse. Mettre fin à la culture de l'impunité est également une mesure importante dans le processus de justice transitionnelle du pays.

M^{me} Dime Labille (France) : Je remercie à mon tour la Procureure Fatou Bensouda pour son rapport et sa présentation. Je salue la présence du Soudan à cette réunion.

La mission confiée par le Conseil à la Cour pénale internationale au Darfour est d'autant plus essentielle en cette période de transition au Soudan. La construction d'une paix durable et inclusive dans la région ne sera pas possible sans justice. La lutte contre l'impunité des auteurs des crimes les plus graves participe du rétablissement de la vie démocratique et de la réconciliation au Soudan.

La récente visite de la Procureure au Darfour, après son déplacement à Khartoum en octobre dernier, est historique et témoigne de la coopération entretenue entre la Cour et les autorités soudanaises.

Le rapport relaie des avancées concrètes dans l'affaire contre M. Ali Muhammad Ali Abd-Al-Rahman, ou Ali Kushayb, aussi bien à La Haye, où l'audience de confirmation des charges s'est tenue du 24 au 26 mai 2021, que sur le terrain. À cet égard, la France se félicite de l'engagement des autorités soudanaises à fournir au Bureau du Procureur l'assistance nécessaire à la poursuite des missions d'enquête. L'accès des enquêteurs au Darfour doit, en particulier, être rapidement et librement accordé dans des conditions de sécurité satisfaisantes.

Cette coopération avec le Bureau doit évidemment se consolider et s'étendre à l'ensemble des suspects. La France appelle le Soudan à la remise rapide à la Cour de M. Ahmad Harun, afin qu'une jonction puisse éventuellement être opérée avec l'affaire contre M. Abd-Al-Rahman.

Au-delà, bien que la complémentarité demeure un principe cardinal, l'exécution des mandats d'arrêt en suspens est cruciale. Le dialogue entre la Cour et les autorités soudanaises doit donc s'intensifier afin d'examiner toutes les possibilités offertes par le Statut de Rome. Nous exhortons par ailleurs M. Banda à se rendre immédiatement à la Cour, afin qu'il puisse y être jugé.

Au Darfour, la récurrence des violences intercommunautaires de grande ampleur et la persistance d'affrontements sur le terrain confirment la fragilité de la situation sécuritaire. Ces violences ont fait des centaines de victimes et ont contraint plusieurs centaines de milliers de civils à fuir au cours des derniers mois. La France condamne avec la plus grande fermeté les violations des droits de l'homme et du droit international humanitaire, y compris les violences sexistes et sexuelles à l'encontre des femmes et des filles. Il importe que les auteurs de ces crimes ne bénéficient d'aucune impunité.

La France rappelle l'importance d'un retour de l'administration soudanaise au Darfour et salue la volonté politique des autorités à cet égard. Nous appelons le Gouvernement à accélérer la mise en œuvre de l'Accord de Djouba, avec le soutien de la Mission intégrée des Nations Unies pour l'assistance à la transition au Soudan, et à déployer le plus rapidement possible la force de protection conjointe prévue par cet accord. La protection des civils, y compris des personnels humanitaires, ainsi que la garantie d'un accès humanitaire sûr et sans entrave doivent rester des priorités. La Commission

nationale des droits de l'homme doit pouvoir s'acquitter de son mandat. La Commission nationale pour la justice transitionnelle, prévue par l'Accord de Djouba, doit être mise en place sans délai.

Nous appelons, enfin, l'ensemble des parties à rejoindre le processus de paix.

Qu'il me soit permis de conclure en saluant, au nom de la France, Fatou Bensouda pour sa détermination, son courage et son engagement sans faille au cours des neuf dernières années. La mission qui lui a été confiée était périlleuse, et les obstacles nombreux. Sa contribution en faveur des victimes, de la justice et de la paix est inestimable.

La France continue avec la même force à apporter son soutien à la Cour et au prochain Procureur, M. Karim Khan.

M. Kuzmin (Fédération de Russie) (*parle en russe*) : La position de la Fédération de Russie sur les travaux de la Cour pénale internationale n'a pas changé.

M. Raguttahalli (Inde) (*parle en anglais*) : Je voudrais tout d'abord préciser que l'Inde n'est pas signataire du Statut de Rome et n'est pas membre de la Cour pénale internationale (CPI).

Nous prenons acte du trente-troisième rapport du Procureur de la CPI, M^{me} Fatou Bensouda, sur la situation au Darfour, présenté en application du paragraphe 8 de la résolution 1593 (2005), pour faire un compte-rendu au Conseil de sa récente visite au Soudan. Comme il s'agit de son dernier exposé au Conseil, je m'associe à d'autres orateurs pour lui adresser nos meilleurs vœux pour ses activités futures.

Le Gouvernement de transition soudanais a montré sa volonté d'aborder les questions relatives à la justice transitionnelle, notamment l'obligation de rendre des comptes pour les violations des droits de l'homme, par l'intermédiaire d'un processus de vérité et de réconciliation. Les parties à l'Accord de paix de Djouba ont également convenu de créer une Commission Vérité et réconciliation pour le Darfour et un Tribunal spécial pour le Darfour. La compétence de ce tribunal spécial, qui inclura le génocide, les crimes contre l'humanité et les crimes de guerre commis depuis 2002, est un pas important dans la bonne direction.

La quête de justice pour les victimes de crimes au Darfour se voit également dans la coopération affichée par les autorités. La signature, le 14 février, du mémorandum d'accord afin de favoriser la coopération

dans l'affaire de la remise de juin 2020 est un fait nouveau dont on ne peut que se féliciter, tout comme la signature par les autorités de transition, le 10 mai, d'un accord à l'échelle de la Cour portant sur la coopération. Il importe que les deux parties continuent de collaborer sur les questions en suspens afin de trouver des solutions mutuellement acceptables.

Nous prenons acte des résultats positifs de la récente visite de la Procureure à Khartoum et au Darfour. Le Soudan n'étant pas partie au Statut de Rome, nous espérons que les échanges constructifs avec les autorités soudanaises permettront d'avancer, sur la base d'un consensus, sur le mandat de la CPI.

Alors que le Soudan est en pleine transition vers un avenir plus pacifique, plus stable et plus prospère, il faut lui fournir toute l'aide nécessaire pour dissiper les ombres du passé, promouvoir l'harmonie intercommunautaire et protéger les droits fondamentaux de tous ses citoyens. Dans ce contexte, il sera important de renforcer la capacité des institutions judiciaires nationales de traiter les affaires passées. En outre, afin de renforcer la crédibilité de la CPI, il sera judicieux d'établir un partenariat avec les institutions judiciaires nationales et de les aider à renforcer leurs capacités.

Enfin, nous exhortons la communauté internationale à apporter toute l'aide possible au Gouvernement de transition pour qu'il puisse mener à bien la phase de transition actuelle. Au fil des années, l'Inde a mis en œuvre plusieurs projets au Soudan dans les secteurs de l'énergie, des transports et de l'agro-industrie grâce à l'octroi de crédits à des conditions de faveur. Nous avons également contribué au renforcement des capacités au moyen de programmes de bourses d'études et apporté une aide humanitaire en distribuant de la nourriture et des médicaments vitaux. L'Inde reste déterminée à soutenir le Soudan et son peuple dans cette phase importante de transition politique.

Le Président (*parle en anglais*) : Je vais maintenant faire une déclaration en ma qualité de représentant de l'Estonie.

Je remercie la Procureure de la Cour pénale internationale (CPI), M^{me} Fatou Bensouda, de son trente-troisième rapport périodique sur la situation au Soudan et au Darfour et de son exposé.

Je voudrais commencer par réaffirmer l'engagement indéfectible de l'Estonie à promouvoir le respect du droit international et un ordre international fondé sur des règles, dans lequel la CPI joue un rôle

essentiel. Nous appelons tous les États à soutenir et à défendre les principes et valeurs inscrits dans le Statut de Rome.

L'Estonie se félicite de la visite historique effectuée à la fin du mois de mai par la Procureure et des représentants de son bureau au Soudan, où elle a rencontré les victimes du Darfour, des hauts responsables du Gouvernement soudanais et d'autres parties prenantes. Nous espérons que cela ouvrira la voie à un renforcement de la coopération dans la recherche de la justice pour les atrocités criminelles.

Nous nous félicitons que la CPI ait pu mener des enquêtes sur le terrain. L'accès au territoire soudanais reste essentiel pour mener des enquêtes et garantir l'application du principe de responsabilité. La préservation des éléments de preuve est cruciale. Les enquêteurs de la CPI doivent pouvoir accéder sans entrave aux témoins, aux lieux où les crimes ont été commis et aux autres éléments de preuve au Darfour. Nous nous félicitons de la coopération du Gouvernement soudanais jusqu'à présent. La poursuite de la coopération peut s'avérer nécessaire pour garantir une meilleure application du principe de responsabilité.

La CPI a délivré quatre mandats d'arrêt qui n'ont toujours pas été exécutés. Ces suspects, recherchés pour des atrocités criminelles, doivent être remis à la Cour sans tarder.

L'Estonie demeure préoccupée par les conditions de sécurité au Darfour. L'augmentation de la violence, y compris les meurtres et les déplacements à grande échelle de la population civile, doit cesser. Nous appelons les autorités soudanaises à intensifier leurs efforts pour renforcer la protection des civils et rétablir l'état de droit au Darfour. Nous espérons que le Soudan coopérera étroitement avec la Mission intégrée des Nations Unies pour l'assistance à la transition au Soudan en vue du renforcement de ces capacités.

Pour que justice soit rendue aux victimes des crimes qui ont été commis, nous continuons d'espérer qu'à la fin de la période qui fera l'objet du prochain rapport, des mesures positives concrètes auront été prises en ce sens. La justice doit jouer un rôle central dans la transition du Soudan. Le peuple soudanais a exigé un gouvernement civil, la justice et la sécurité. Notre objectif commun doit être d'appuyer ces demandes.

Enfin, nous tenons à exprimer notre profonde gratitude à M^{me} Bensouda, Procureure de la CPI depuis neuf ans, des efforts inlassables qu'elle a déployés pour

que les auteurs d'atrocités criminelles soient traduits en justice au bénéfice des populations du monde entier. Nous lui souhaitons plein succès, et nous attendons avec intérêt de coopérer avec M. Karim Khan.

Je reprends à présent mes fonctions de Président du Conseil.

Je donne la parole à la Procureure Bensouda pour qu'elle réponde aux commentaires qui ont été faits.

M^{me} Bensouda (*parle en anglais*) : Je voudrais simplement intervenir pour remercier les membres du Conseil de leurs aimables félicitations et de leur appui à la poursuite des activités de mon bureau.

En tant que Procureure, je n'ai pas l'habitude d'avoir le dernier mot, mais j'apprécie ce geste aimable alors qu'il s'agit de mon dernier exposé au Conseil de sécurité. Je ne veux pas empiéter sur le temps précieux du Conseil et des représentants ici présents, mais je m'en voudrais de ne pas prendre brièvement la parole pour exprimer une fois de plus ma sincère gratitude pour le soutien et la gentillesse dont ils ont fait preuve en me faisant leurs adieux et en reconnaissant la valeur du travail que les membres compétents de mon bureau et moi-même avons accompli au cours des neuf dernières années.

Cela n'a certes pas été facile, mais, avec le soutien du Conseil, nous avons maintenu le cap et essayé de concrétiser les objectifs et les valeurs du Statut de Rome. Je suis en effet arrivée au terme de mon mandat à la Cour pénale internationale (CPI) et, comme on dit, j'ai fait de mon mieux, avec l'aide de mon équipe dévouée au sein de mon bureau. Je saisis cette occasion pour lui rendre hommage.

Je n'ai pas tout réussi, mais je peux assurer aux membres du Conseil que ce n'est pas faute d'avoir essayé. Les activités du Bureau se poursuivront sans relâche au nom de la justice internationale et, plus largement, de la paix durable.

Guidée par mon sens du devoir et mon pragmatisme, je crois sincèrement qu'avec le soutien de la communauté internationale et du Conseil, un monde plus sûr et plus juste, ainsi qu'un avenir juste pour tous, sont réalisables. Il faut simplement réunir les trois ingrédients suivants : le courage, le leadership et une véritable croyance en des idéaux supérieurs. Je ne soulignerai jamais assez le rôle important du Conseil de sécurité dans la lutte contre l'impunité pour les atrocités criminelles, en étroite coopération avec la

CPI. Je ne peux qu'encourager la poursuite des échanges et de la coopération entre ces deux institutions, qui est absolument essentielle à un système international fondé sur des règles et au règlement pacifique des différends. Je souhaite au Conseil de sécurité plein succès dans l'accomplissement de cette mission fondamentale et de ce noble devoir qui lui incombent.

Le Président (*parle en anglais*) : Je remercie la Procureure Bensouda des précisions qu'elle a apportées.

Je donne maintenant la parole au représentant du Soudan.

M. Elbahi (Soudan) (*parle en arabe*) : Permettez-moi, Monsieur le Président, de commencer par féliciter votre pays de son accession à la présidence du Conseil de sécurité pour le mois de juin. Nous attendons avec intérêt de travailler avec vous sur les questions relatives au Soudan au cours de la période à venir. Je tiens également à remercier le Président sortant du Conseil de sécurité, Son Excellence le Représentant permanent de la Chine, de ses efforts et de sa direction habile et compétente des travaux du Conseil le mois dernier. Je voudrais aussi remercier la Procureure de la Cour pénale internationale (CPI), M^{me} Fatou Bensouda, de son exposé d'aujourd'hui.

(*l'orateur poursuit en anglais*)

Je suis heureux que le Conseil de sécurité soit revenu à la normale en tenant la présente séance en présentiel. J'espère que dans les prochains jours, la pandémie de maladie à coronavirus sera définitivement surmontée et que le processus consistant à « reconstruire en mieux » sera résolument engagé, en commençant par la distribution équitable des vaccins, y compris dans les pays pauvres. Personne n'est en sécurité tant que tout le monde ne l'est pas.

(*l'orateur reprend en arabe*)

Le Soudan réaffirme tout d'abord son profond attachement à la justice et à l'application du principe de responsabilité, en particulier pour les crimes de guerre, les crimes contre l'humanité et le génocide. La justice est l'un des trois piliers de la glorieuse révolution soudanaise de décembre et reste l'objectif premier de cette révolution bénie. Il ne fait aucun doute que la justice a pour fondement et épine dorsale la lutte contre l'impunité et l'application du principe de responsabilité. Sur cette base, le Gouvernement de transition soudanais ne ménage aucun effort pour défendre la justice au Darfour, car il estime que la paix et la justice vont de pair.

Le Gouvernement a adopté une approche globale en vue d'améliorer les conditions de vie générales des citoyens du Darfour. C'est à cette fin que l'Accord de paix de Djouba a été signé en octobre entre le Gouvernement soudanais, le Front révolutionnaire soudanais et la faction Minni Minawi du Mouvement de libération du Soudan. Le Gouvernement continue de travailler en étroite collaboration avec toutes les parties à l'Accord pour qu'il soit mis en œuvre de manière à assurer la stabilité et une paix durable et globale. Le Premier Ministre a déclaré que le Gouvernement était déterminé à s'engager sur la voie de la paix en poursuivant le dialogue avec les mouvements qui restent en dehors du processus de paix, sans conditions préalables si ce n'est l'intérêt national.

À cet égard, il convient de noter que la justice est l'un des principaux thèmes de l'Accord, qui prévoit notamment l'adoption de mécanismes de justice transitionnelle et la création d'une commission spécialisée. Le Conseil des ministres soudanais a publié un projet de loi sur la justice transitionnelle, auquel il est actuellement mis la dernière main conformément aux dispositions législatives relatives à la période de transition. En outre, le Gouvernement poursuit la mise en œuvre de son Plan national de protection des civils avec la participation des signataires de l'Accord de paix de Djouba.

Dans ce contexte, je voudrais souligner les trois points suivants.

Premièrement, le Gouvernement de transition a établi des canaux de coopération avec la CPI. Le Soudan et la CPI ont signé un mémorandum d'accord pour officialiser cette coopération.

Deuxièmement, le Premier Ministre a annoncé la semaine dernière que le Gouvernement était en train de « travailler avec la CPI et les groupes de victimes pour trouver les meilleurs moyens de traduire en justice devant la CPI les suspects recherchés au niveau international ». Il a en outre remercié M^{me} Bensouda pour son service à la CPI et a confirmé la détermination du Gouvernement à coopérer avec la CPI aux fins de la justice. Cela a coïncidé avec la visite de la Procureure au Soudan.

Troisièmement, le Gouvernement soudanais s'efforce d'améliorer les conditions de vie au Darfour, qui amorce un passage radical de la guerre et du conflit à la consolidation de la paix. Il œuvre à la mise en place d'une commission de justice transitionnelle, qui permettra d'administrer la justice dans les cas où il est difficile d'utiliser les méthodes judiciaires traditionnelles. Le travail de la commission consistera notamment à établir la vérité, à rendre la justice, à assurer la restitution et à favoriser la réconciliation. Une fois établie, la commission entamera un dialogue élargi pour s'assurer qu'elle est en mesure de remplir ses fonctions comme prévu.

Pour conclure, le Soudan réaffirme que mettre fin à l'impunité est l'un des nobles objectifs de la justice. C'est l'une des principales priorités du Gouvernement de transition et l'un des éléments les plus importants pour parvenir à la paix dans notre pays. Nous souhaitons donc réitérer notre attachement à la justice, notamment en ce qui concerne les crimes mentionnés dans l'Accord de paix de Djouba sur le Darfour.

La séance est levée à 11 h 35.